
N° 8639. PROTOCOLE DE SIGNATURE FACULTATIVE À LA CONVENTION DE VIENNE SUR LES RELATIONS CONSULAIRES CONCERNANT L'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ. FAIT À VIENNE LE 24 AVRIL 1963¹

N° 8640. PROTOCOLE DE SIGNATURE FACULTATIVE À LA CONVENTION DE VIENNE SUR LES RELATIONS CONSULAIRES CONCERNANT LE RÈGLEMENT OBLIGATOIRE DES DIFFÉRENDS. FAIT À VIENNE LE 24 AVRIL 1963²

RATIFICATION

Instrument déposé le :

7 septembre 1971

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

(Pour prendre effet le 7 octobre 1971.)

Avec la déclaration suivante :

[*Pour le texte de la déclaration, voir p. 391 du présent volume.*]

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 596, p. 469, et annexe A des volumes 604, 619, 679, 705, 709, 721 et 749.

² *Ibid.*, p. 487, et annexe A des volumes 604, 679, 700, 705, 728, 749 et 760.